

Partie 1 chapitre 1

QCM (une seule réponse est correcte)

1. En cas de contradiction entre une directive européenne et une loi française :
 - ☐ a. la loi française s'applique prioritairement
 - ☐ b. la directive s'applique directement
 - ☐ c. la loi française doit être conforme à la directive

2. Le règlement européen se caractérise par :
 - ☐ a. une application immédiate dans les États membres
 - ☐ b. une obligation de transposition
 - ☐ c. une valeur inférieure à la loi nationale

3. Le Plan comptable général (PCG) :
 - ☐ a. est adopté par le Parlement
 - ☐ b. est un règlement de l'ANC homologué par arrêté
 - ☐ c. s'applique uniquement aux sociétés cotées

4. Les normes IFRS sont obligatoires :
 - ☐ a. pour toutes les entreprises françaises
 - ☐ b. uniquement pour les comptes individuels
 - ☐ c. pour les comptes consolidés des sociétés cotées

5. L'IASB :
 - ☐ a. dépend directement de l'Union européenne
 - ☐ b. élabore les normes IFRS
 - ☐ c. contrôle les sociétés cotées européennes

6. L'ISSB a pour mission principale :

- ☐ a. d'élaborer les normes comptables publiques
- ☐ b. de contrôler les marchés financiers
- ☐ c. de produire des normes d'information extra-financière

7. L'IPSASB :

- ☐ a. élabore des normes inspirées des IFRS pour le secteur public
- ☐ b. remplace l'IASB pour les sociétés cotées
- ☐ c. est un organisme européen

8. L'AMF :

- ☐ a. élabore le Plan comptable général
- ☐ b. contrôle l'information financière des sociétés cotées
- ☐ c. fixe les règles fiscales des entreprises

9. Le CNOCP :

- ☐ a. est chargé de la normalisation comptable du secteur public
- ☐ b. dépend de l'IASB
- ☐ c. élabore les normes IFRS françaises

10. Le droit comptable français se caractérise par :

- ☐ a. une indépendance totale vis-à-vis du droit européen
- ☐ b. une absence de hiérarchie des normes
- ☐ c. une influence du droit européen et des normes internationales

Corrigé – QCM

1	c	3	b	5	b	7	a	9	a
2	a	4	b	6	c	8	b	10	c